

## Aide-mémoire organisateur de course

### 1. Matériel

- a. Casque : normes FIS RH2014 (U14-U16) pour GS
- b. Dorsale : Obligatoire pour GS (U14-U16)
- c. Hauteur :
  - i. Ski-plaque-fixation max 50mm
  - ii. Chaussures (y/c semelle) max 43mm

### 2. Catégories

#### a. Enfants

- i. U10 / Stroumpfs (ettes) (2011-2012)
- ii. U11 / Minimes (2009 – 2010)
- iii. U12 / OJ I (2008)
- iv. U14 / OJ I (2006 – 2007)
- v. U16 / OJ II (2004 -2005)

#### b. Adultes

- i. Dames Elite (2003 et plus)
- ii. Dames (2003 et plus)
- iii. Seniors 3 / dès 50 ans (1970 et plus)
- iv. Seniors 2 / 31 à 49 ans (1971 – 1989)
- v. Seniors 1 / 21 à 30 ans (1990 – 1998)
- vi. Juniors Elite (1999 – 2003)
- vii. Juniors (1999 – 2003)

### 3. Sponsors AFSS

- a. Les bâches sponsoring doivent être visible depuis l'arrivée
- b. Les logos officiels des sponsors doivent être visible sur les publications. Ils sont disponibles en téléchargement sur le site de AFSS.

### 4. Publication course

- a. Transmettre au plus tard 2 semaines avant la compétition à [alpin@afss.ch](mailto:alpin@afss.ch) et [cfe@afss.ch](mailto:cfe@afss.ch)
- b. Les logos des sponsors doivent être
- c. Frais Inscription
  - i. Enfants : 10CHF / course (20CHF / journée)
  - ii. Juniors : 10CHF / course (20CHF / journée)
  - iii. Adultes : 15CHF / course (30CHF / journée)

### 5. Reconnaissance

- a. Dossard visible (numéro doit être visible)
- b. Interdiction formelle de skier dans le parcours ou en parallèle du parcours.
- c. Respect des horaires et des indications.

## 6. Course

### a. Traçage

#### i. Géant

##### *Compétitions régionales*

Le Slalom Géant doit être tracé de façon suivante :

11% - 15% du dénivelé (changements de direction en arrondissant vers le haut ou vers le bas).

La distance entre les piquets pivots ne doit pas être inférieure à 10 m.

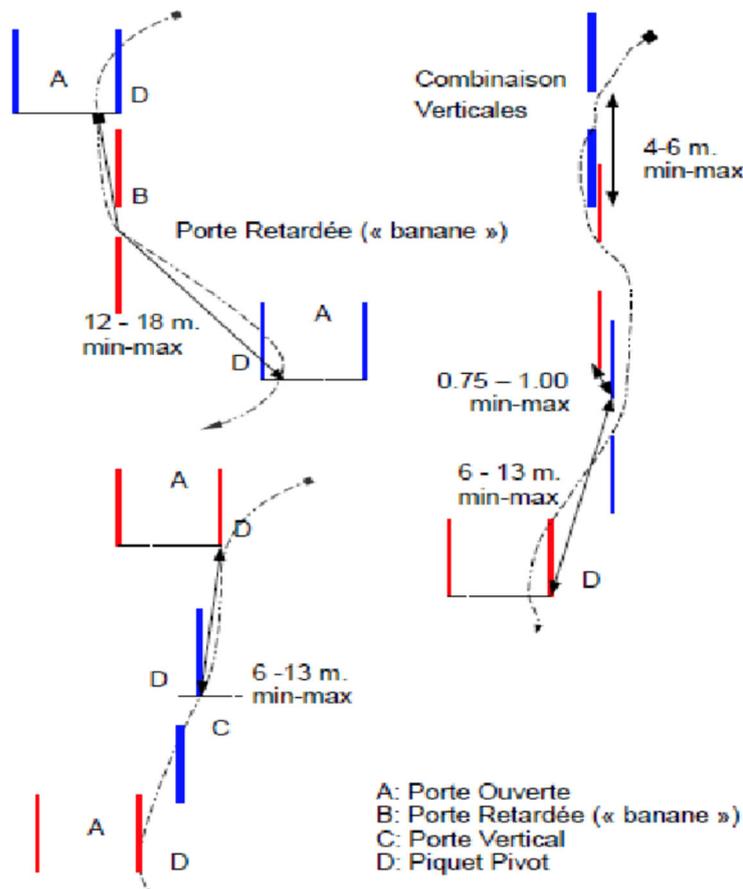
##### *Compétitions Jeunesse U16 / U14 / U12*

Le Slalom Géant doit être tracé de façon suivante :

Distance entre portes ouvertes 22 +/- 5 m.

Un maximum de trois portes avec une distance de 35 m est toléré, y compris les portes retardées (bananes). Il est autorisé d'aller en dessous de 15 m lors du traçage de portes retardées.

#### ii. Slalom



L'écart entre piquets tournants des portes ouvertes ou fermées ne devra pas être inférieure à 6 m ni supérieure à 13m.

##### *Exception catégories jeunesse*

U16 / U14 / U12 = 9 +/- 2 m

L'espacement entre portes dans des combinaisons (chicanes, portes verticales) ne doit pas être inférieur à 0,75 m, ni supérieur à 1 m. Les piquets constituant les portes des chicanes et des combinaisons verticales doivent être alignés. Les portes "retardées" doivent avoir une distance minimum de 12 m et maximum de 18 m entre piquets tournants (compétitions jeunesse 15m)

#### Compétitions Jeunesses

- U11 : 1 - 2 double verticales et au 1 chicane comprenant 3 portes.
- U16 / U14 / U12 : 1 - 3 double verticales et 1 - 2 chicanes comprenant 3 à 4 portes.
- 1 - 3 portes retardées (bananes).

### b. Piste

- i. Aucun coureur ou parent sur le parcours sauf si demande de lissage de la part de l'organisation.

### c. Gêne

- i. S'arrêter immédiatement et s'adresser au contrôleur de part le plus proche.
- ii. Qu'est-ce qu'on entend par gêne
  1. Quelqu'un dans une porte ou dans la ligne (contrôleur lisseur, athlète, spectateur)
  2. Un objet empêchant le passage (piquets exclus, c'est un fait de cours)
  3. Un autre athlète qu'on rattrape

### d. Chute/Porte manquée

- i. Géant : si le coureur est à l'arrêt ou manque une porte, interdiction de repartir ou de remonter la porte.
- ii. Slalom :
  1. Porte manquée, l'athlète doit faire le tour du piquet (et non juste remonter à sa hauteur) ce dans un temps maximum d'environ 7 secondes (ne pas remonter plus qu'une porte) afin de ne pas gêner le prochain concurrent.
  2. Piquet cassé, (il reste une partie du piquet) faire le tour du piquet normalement (ce n'est pas une gêne)
  3. Piquet arraché, (il n'y a plus de porte) marquer le virage (ne pas aller tout droit), même si c'est n'est pas exactement dans le trou c'est ok (ce n'est pas non plus une gêne)

### e. Disqualifications

- i. Dès l'annonce un délai de 15 minutes est accordé pour un éventuel recours (protêt)